COLL. 8°
468
1955-2à7

000 1147786

Coll. 8° 468 -1955-

Parti Républicain
et Radical-Socialiste

DÉPOT ANNEXE

1955 incomplet

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Programme d'Action

[Discours]

présenté par M. Pierre Mendès-France
Premier Vice Président du Parti
au Congrès National des 3 - 6 Novembre 1955

Cole 8468 (1955) 2-7

Le Parti Radical tiendra parole

115300

Mes Chers Amis,

Nous avons, et c'est un de nos devoirs les plus impératifs et les plus urgents, à nous pencher sur les problèmes très graves qui intéressent le Pays, afin de prendre dans le domaine économique et social les engagements que les citoyens attendent.

Dans notre Programme l'économique et le social ne sauraient être séparés. Le progrès économique s'il n'est pas accompagné de progrès social perd toute signification humaine ; l'avancement des techniques et l'accroissement de la production doivent servir avant tout à améliorer la condition des hommes et des travailleurs, les premiers. Nous savons que sans progrès économique tout progrès social est précaire. La justice sociale ne peut s'affirmer que dans l'expansion générale de notre économie.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Nos objectifs essentiels.

Et c'est pourquoi deux objectifs sont à nos yeux inséparables et réapparaîtront continuellement tout au long des explications que je serai appelé à vous donner :

Accroissement de la production.

L'accroissement de la production a fait récemment encore des progrès incontestables, mais nous sommes loin d'avoir atteint un niveau satisfaisant, ainsi qu'en témoignent, tant de signes évidents : les conditions d'existence des masses ouvrières et paysannes restent médiocres, l'avance que d'autres pays ont sur nous s'accroît et c'est pour cela que le premier objectif est l'accroissement rapide de la production nationale.

Meilleure répartition des biens produits.

Le second objectif, inséparable du premier, c'est la meilleure répartition des biens produits au profit des catégories sociales les moins favorisées.

Une politique de plein emploi.

Une politique de plein emploi constitue le moyen spécifique d'une action conjuguée sur le plan économique et sur le plan social. Elle permet, en effet, de développer au maximum la puissance de production nationale en interdisant que les ressources du Pays soient inemployées ou insuffisamment employées ; elle a pour effet de rendre aux syndicats, sur le marché du travail, dans la négociation de contrats collectifs par exemple, et aux salariés dans leurs rapports quotidiens avec leurs employeurs, leur véritable indépendance, leur véritable puissance et toute leur dignité.

Il est nécessaire également d'amender et de développer la législation sur le règlement des conflits sociaux. Les améliorations que je vous propose ne porteront leurs fruits que si l'élite ouvrière est armée pour se renforcer et se développer.

Augmenter le pouvoir de la classe ouvrière dans l'orientation de la politique économique nationale.

Tout ce qui crée une meilleure formation économique et sociale de la classe ouvrière et de ses représentants, pour cette raison, doit être systématiquement soutenu : les Comités d'entreprises, la participation ouvrière à l'administration des sociétés nationales ou à l'administration des collectivités locales — communes et départements — ou encore à la direction des coopératives, tout cela constitue

des précédents très importants à nos yeux en vue de faire participer les travailleurs et leurs représentants à la détermination de la politique économique et d'exercer leur influence pour que cette politique se développe en vue de son but social.

En définitive, pour nous, la répartition nouvelle dont on parle si souvent doit porter non seulement sur le revenu national au point de vue matériel, mais aussi sur le pouvoir à l'intérieur de la Nation.

Les mêmes raisons profondes nous conduisent à exiger que tous les enfants soient assurés d'aborder leur carrière de producteur et de citoyen sur un pied de parfaite égalité, en application des principes de la République.

assurer le recrutement et la formation démocratique des élites de la Nation.

Le recrutement et la formation démocratique des élites de la Nation constituent probablement la réforme sociale la plus importante parce qu'à terme la plus effective.

L'une des plus criantes iniquités dont notre société tolère la survivance est celle qui fait que tous les enfants du Pays n'ont pas, réellement, les mêmes facilités d'accès à toutes les carrières, à tous les postes de responsabilité, avec tous les avantages qu'ils comportent.

développer les investissements.

S'il est indispensable dans l'intérêt public que les ressources en hommes, du Pays, soient largement utilisées, chacun à sa meilleure place, il est essentiel aussi que ses ressources matérielles soient

exploitées au maximum. Une condition fondamentale du plein emploi est le développement des investissements, tout aussi nécessaire pour que nous cessions d'être distancés par les pays étrangers dans la concurrence internationale que pour assurer le relèvement du niveau de vie des Français.

L'Etat doit les encourager et les orienter.

Mais tous les investissements ne sont pas nécessairement productifs et utiles ; ils peuvent être plus ou moins efficaces économiquement, plus ou moins avantageux socialement. L'Etat a en cette matière une mission d'encouragement et d'orientation, et il doit l'accomplir mieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent ; pour pallier l'insuffisance des investissements spontanés du secteur privé il doit lui-même en pratiquer qui répondent aux besoins collectifs les plus vitaux.

Après ces explications un peu longues, et je m'en excuse, j'aborde le corps même de l'exposé que vous attendez de moi.

Je parlerai d'abord de la législation sociale, du problème des conflits sociaux, de la fixation des salaires et des conventions collectives.

La libre discussion des salaires par une politique de conventions collectives.

Le mouvement ouvrier tel que nous le voyons vivre en France se caractérise à l'heure actuelle par sa division, ce qui l'a profondément affaibli, par sa méfiance à l'égard du patronat et à l'égard d'un Etat qu'il considère comme étant au service de ce patronat.

La classe ouvrière n'a pas très bien compris les raisons qui, pendant la période immédiate d'après guerre, ont conduit les pouvoirs publics à s'opposer aux augmentations de salaires, ou tout au moins à les limiter. Il est essentiel que l'Etat reconquière la confiance de la classe ouvrière. Ce serait déjà une raison suffisante pour ne plus laisser à l'Etat le soin de fixer les salaires, pour laisser les salariés et les employeurs aboutir eux-mêmes aux décisions qu'il leur appartient de prendre en commun et rechercher ensemble par quelles procédures ils y parviendront le mieux.

Il appartient aux salariés et aux employeurs de discuter des conditions de rémunération et non à l'Etat.

Une pareille évolution ferait disparaître une cause de friction entre l'Etat et la classe ouvrière, l'Etat n'ayant plus à intervenir que dans les circonstances où l'ordre public lui-même est menacé par la gravité d'un grand conflit social collectif qui ne trouverait pas autrement sa solution normale.

Au surplus, si telle est notre conception, elle repose aussi sur une constatation de fait : les pouvoirs publics ne sont pas en état de fixer les salaires avec exactitude ni avec équité, puisqu'ils sont dans l'impossibilité matérielle de vérifier la situation de chaque industrie, de chaque entreprise, pour déterminer les marges de bénéfice et les possibilités qui en découlent.

La politique des rendez-vous semestriels n'était, permettez-moi de le répéter ici, qu'une transition, à vrai dire médiocre, entre la réglementation de guerre et d'après-guerre et un retour à un régime de liberté organisée fondé sur la négociation de

La politique des rendez-vous n'était qu'une transition.

conventions collectives entre ouvriers et patrons. Et je vise ici les conventions susceptibles d'intervenir à l'échelon de la profession sur le plan national, à l'échelon de la région, et mieux encore, à l'échelon de l'entreprise individuelle elle-même.

Seules les conventions collectives peuvent garantir une rémunération sociale des salariés et rétablir la hiérarchie.

De telles conventions collectives salariales peuvent seules adapter les très légitimes revendications des salariés aux possibilités effectives qui existent dans chaque entreprise, dans chaque secteur industriel ; elles seules ausi peuvent rétablir une hiérarchie qui a été écrasée par l'application d'une réglementation visant la seule rémunération de base.

C'est le rôle de l'État de favoriser la conclusion des conventions collectives.

En fait, malgré l'espoir du législateur de 1950 le nombre des conventions collectives salariales signées depuis cette date est insignifiant, quelques dizaines peut-être. Il appartient à l'Etat d'encourager plus activement la négociation et la conclusion de ces conventions. Il peut le faire au moyen de diverses pressions qu'il doit exercer sur les intéressés, par exemple en réservant chaque fois qu'il le pourra les marchés publics et les adjudications aux entreprises qui ont signé des conventions collectives, ou bien en leur accordant des avantages en matière de crédits, de prêts, de subventions, ou encore en les faisant profiter de certains avantages d'ordre fiscal.

Mais surtout il appartient à l'Etat de mettre au point les procédures et les modalités d'application qui faciliteront les négociations entre ouvriers et patrons, soit avant tout conflit, soit lorsqu'une grève ou un lock-out a éclaté.

Et de permettre le règlement pacifique des conflits du travail.

La première solution qui vient à l'esprit est celle de l'arbitrage obligatoire. La loi de 1936 en avait retenu le principe et elle a fonctionné assez bien, il faut le dire, de 1936 à 1939. Si la guerre n'était pas survenue elle serait sans doute aujourd'hui entrée dans les mœurs.

Mais c'est un fait et nous devons le constater, les employeurs comme les salariés sont d'accord pour repousser le principe de l'arbitrage obligatoire. Nous pouvons le regretter car les résultats obtenus dans certains pays, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Mexique, paraissent cependant avoir été très satisfaisants.

Le Code du Travail a été récemment complété en cette matière, il prévoit exclusivement la conciliation et la médiation. Il doit être perfectionné, mais il faut aussi faire comprendre les avantages des deux procédures et faire entrer ce système un peu plus profondément dans les habitudes et dans les mœurs, et pour cela il est d'abord nécessaire de mieux connaître les sentiments des intéressés et la procédure de règlement pacifique des conflits du travail qui leur convient le mieux.

En perfectionnant les procédures de conciliation et de médiation.

Nos solutions.

La Conférence Nationale du Travail.

Nous proposons donc la réunion d'une Conférence Nationale du Travail qui serait convoquée aussitôt après le renouvellement de l'Assemblée, et à laquelle participeraient les représentants qualifiés de tous les organismes représentatifs patronaux et ouvriers pour rechercher un accord sur les procédures à adopter dans l'avenir, aussi bien dans la discussion des conventions collectives qu'en vue du règlement des conflits éventuels.

Perfectionnement des procédures actuelles.

Une des premières tâches de la Conférence devrait être la recherche des moyens propres à améliorer et à étendre les procédures d'ores et déjà existantes.

A cet égard nous faisons nôtre cette revendication ouvrière qui demande la comparution personnelle des dirigeants des entreprises et des syndicats en cause.

Comparution personnelle des parties en cause.

Le courant humain établi directement entre employés et employeurs facilite et accélère les possibilités de rapprochement et de conciliation, bien mieux que lorsque les parties en cause sont représentées par des éléments qui, n'étant pas intéressés directement ni au conflit lui-même, ni à son issue se voient obligés parfois de faire du zèle et de figer des positions que les salariés et les employeurs auraient eux-mêmes rapprochées.

Nous estimons, et cela est une seconde revendication ouvrière, qu'il paraît justifié d'étendre à tout ce qui peut opposer les uns aux autres, les travailleurs aux employeurs, les procédures de règlement de conflit ; actuellement les procédures de conciliation et de médiation sont réservées aux seuls conflits de salaire. Or les problèmes de congés payés, d'embauchage, les problèmes de licenciement peuvent également être parmi les causes du conflit. Il est nécessaire de trouver, de rechercher une solution à ces conflits, et de prévoir des procédures de règlement ; l'extension des procédures existantes à tous les conflits du travail paraît être une mesure efficace.

Extension des procédures de règlement des conflits à tous les conflits du travail : congés, embauchage, etc.

D'autre part, il faudrait rechercher le perfectionnement de la procédure d'expertise, généralement admise par les syndicats, mais qui n'est pas encore suffisamment entrée dans les mœurs. En cas d'échec d'une première tentative de conciliation il faut toujours souhaiter qu'un expert indépendant, muni de larges pouvoirs, soit chargé de rechercher les éléments d'une solution, d'élaborer des propositions, et que ces propositions, même si elles n'ont pas un caractère obligatoire, soient largement diffusées pour faciliter ensuite le rapprochement des points de vue opposés.

Expertise en cas d'échec de la conciliation, large diffusion des conclusions de l'expert.

On pourrait aussi étudier, à nouveau, le problème de l'arbitrage obligatoire et même, si un accord ne paraît pas réalisable pour le moment sur le principe général, il serait peut-être possible de déterminer un certain nombre de cas dans lesquels le recours à l'arbitrage serait accepté par les deux parties en cause.

Arbitrage.

Retour à l'arbitrage pour certains conflits.

Si l'on déterminait quelques catégories de litiges dans lesquels chacun accepte ce principe de l'arbitrage, ce serait un commencement, ce serait un précédent et, petit à petit, on pourrait espérer que le champ d'action de l'arbitrage viendrait à s'étendre.

Référendum

Codification.

La Conférence Nationale du Travail pourrait également entreprendre la codification des règles relatives au référendum. Lorsque les référendums doivent se produire, soit dans une entreprise *individuelle*, soit dans une branche professionnelle, des questions délicates peuvent se poser : les modalités d'organisation des référendums, le rôle des syndicats, le rôle de l'inspecteur du travail, les délais, tout cela, souvent, donne lieu à des difficultés, à des incidents. Si l'on pouvait codifier, par accord entre les employés et les employeurs, le principe même des référendums et les règles qui seraient applicables, cela constituerait sans doute un pas en avant important.

Comment vaincre la méfiance.

Toutes les méthodes que je viens d'évoquer peuvent aussi avoir une conséquence très importante sur laquelle j'appelle votre attention, c'est qu'elles peuvent atténuer l'un des obstacles le plus difficiles à surmonter lorsque l'on aborde ces problèmes : la méfiance très répandue dans la classe ouvrière en présence de toutes les méthodes de réglementation automatique des conflits.

Lorsque, au cours de discussions contradictoires, les employeurs opposent aux revendications la situation financière de leur entreprise, les travailleurs n'ont guère de moyens de vérifier dans quelle mesure les arguments patronaux sont justifiés. Ils craignent toujours qu'on leur cache la vérité pour leur refuser des concessions qui pourraient leur être accordées. Ils redoutent leur propre inexpérience dans le débat et dans la discussion. Tout ce qui peut améliorer leur documentation et leur information est donc salutaire. Pour cette raison il est souhaitable que les porte-parole ouvriers puissent toujours se faire assister par des techniciens ou des conseillers qualifiés, présentant toutes garanties, soumis au besoin au secret professionnel, et aptes à discuter avec compétence et sans démagogie des éléments qui doivent conduire à la décision ou à l'accord.

Recours par les représentants des ouvriers à un expert susceptible de discuter de leurs intérêts avec les représentants patronaux.

De même, contrairement à ce que croient trop souvent les employeurs, il y aurait intérêt à améliorer l'efficacité des Comités d'entreprises et assurer plus fréquemment leur information sur le fonctionnement de l'entreprise. A l'heure actuelle les Comités d'entreprises ne reçoivent qu'une fois par an des renseignements sur le fonctionnement des entreprises et des sociétés ; c'est un délai beaucoup trop éloigné qui ne leur permet pas de suivre continuellement le développement même de l'affaire. Il vaudrait mieux, comme cela se fait en Belgique, que ces contacts d'information soient réalisés au moins tous les trimestres, afin que les représentants qualifiés et les plus compétents de la classe ouvrière soient en état de suivre, je ne dirai pas au jour le jour, mais à cadence rapprochée, l'évolution de l'entreprise dont dépend leur gagne-pain.

Consultation trimestrielle des Comités d'Entreprise.

Coopération loyale entre l'Etat et les organisations ouvrières.

De même encore c'est un climat de large et confiante coopération qui doit être systématiquement recherché et créé entre l'Etat et les syndicats ouvriers. Ceux-ci doivent toujours pouvoir faire entendre leur voix au cours de franches consultations et s'informer régulièrement des intentions du Gouvernement pour être en état de vérifier que la politique suivie par le Pays ne se détourne pas de sa fin dernière qui doit toujours être le Progrès Social.

La Conférence nationale dont je parlais tout à l'heure devrait, comme je vous le suggérais, être réunie par le Gouvernement aussitôt après la constitution de la nouvelle Assemblée. Elle pourrait donner lieu aux travaux que j'ai évoqués, mais il semble que beaucoup d'autres problèmes pourraient également y être traités, ou tout au moins abordés.

Défense de la stabilité de l'emploi.

D'abord le problème peut-être le plus angoissant pour la classe ouvrière : celui de la défense de la stabilité de l'emploi.

Développer le plein emploi.

Il serait heureux que l'on parvienne, en contact avec les syndicats ouvriers ou leurs représentants, à définir, délimiter et préciser toutes les mesures susceptibles de développer le plein emploi en période ordinaire, et surtout, bien entendu, en cas de menace de crise économique.

Assurance chômage

De même devrait être abordée l'étude de la création d'une assurance chômage, qui pourrait être une branche de la Sécurité Sociale.

Nous devons aussi, cela est notre devoir, nous consacrer au problème des vieux et l'étudier sous un angle qui ne rappelle plus ce qu'on appelait autrefois le principe de l'assistance, je n'ose pas dire de la charité ; ce problème a opposé d'une manière douloureuse des éléments de la Nation dont personne ne peut méconnaître les souffrances, et d'autre part les représentants de l'Etat qui obligés de faire la balance des recettes et des dépenses, freinent ou limitent les avantages qui doivent être attribués aux économiquement faibles, aux retraités, d'une manière générale aux vieillards.

Mesure en faveur des travailleurs âgés.

Nous pensons qu'une solution pourrait être recherchée dans des cadres nouveaux, ou dans des directions peut-être un peu plus originales que celles que l'on a envisagées pour le moment. Tout d'abord il existe dans le Pays un assez grand nombre d'activités ou de travaux qui ne nécessitent pas un travail, physiquement fatigant. Il serait naturel d'établir un système que j'appellerais de demi-retraite, qui aurait pour effet de réserver ces travaux, ces tâches, à des hommes et à des femmes qui ont atteint un certain âge et qui n'ont plus la pleine capacité physique de travail, de leur permettre, ainsi qu'ils en ont le désir, de continuer à participer à l'activité générale et de gagner, ne serait-ce que partiellement, leur vie ; les jeunes, les plus valides, le consacreraient aux travaux plus pénibles.

La demi-retraite.

D'autre part, et ceci constituerait la contrepartie de cela, on pourrait imaginer pour les pensions et les allocations remises aux vieux des barèmes qui feraient varier les sommes qui leur

Progressivité des primes et allocations de vieillesse.

sont attribuées d'une manière progressive selon que leur capacité de travail est de plus en plus réduite.

Après tout, il n'est pas normal qu'un homme de 60 ans, qui peut encore travailler, au moins dans une certaine mesure, reçoive un secours d'un montant déterminé et que la même retraite, soit remise à un homme de 85 ans qui, sans aucun doute, ne peut plus travailler du tout comme il le voudrait.

Lutte contre les accidents du travail.

Enfin il y a également, parmi ceux qui mériteraient d'être étudiés, un problème dont on parle fort peu et qui tend à prendre une très grande importance. Je pense aux accidents du travail dont le nombre est trop élevé et le coût trop considérable, ce qui n'a pas été sans provoquer dans la classe ouvrière une sorte de réticence à l'égard de ce qu'on appelle les cadences ou à l'égard de ce qu'on appelle encore une politique de productivité. Eh bien, il serait bon que ce problème de la sécurité du travail et les mesures à prendre pour protéger les travailleurs en matière d'accidents du travail fassent l'objet également d'études extrêmement minutieuses, sur place, car il s'agit souvent de problèmes strictement techniques. Il faut que la classe ouvrière se rende compte que la collectivité tout entière se préoccupe des dispositions à prendre pour la protéger contre ces accidents du travail. La loi de 1898 assure bien éventuellement le versement de pensions ; il faudrait commencer par éviter les accidents plutôt que de donner lieu ensuite à des allocations qui, de toute manière, sont loin de compenser le préjudice quelquefois dramatique causé à ceux qui en sont les victimes.

Toutes ces questions que je viens d'énumérer, et il peut y en avoir beaucoup d'autres, la Conférence Nationale du Travail aurait à les explorer et à les présenter sous forme de projets de loi au Conseil Economique dont c'est le rôle de les examiner, puis, le plus rapidement possible, au Parlement, pour faire l'objet de décisions définitives et pour venir ainsi enrichir notre armature sociale de protection et de défense ouvrière.

La Conférence Nationale du Travail soumettra aux Assemblées de la République la législation sociale qu'elle aura préparée.

Tous ces problèmes, et je l'ai dit déjà mais j'y reviens parce que c'est peut-être l'une des préoccupations dont on semble ne pas se soucier suffisamment, tous ces problèmes ne trouveront évidemment leur solution que dans la mesure où se poursuivra la formation d'une élite ouvrière expérimentée, susceptible non seulement de jouer son rôle dans la revendication mais aussi d'apprécier la situation économique des entreprises et aussi du Pays, dans les débats avec les employeurs avec les organisations publiques et avec les représentants de l'Etat, et dans l'action quotidienne au sein des institutions locales ou nationales.

Formation économique et sociale des salariés.

Cette promotion ouvrière est l'un des devoirs les plus importants de l'Etat en matière sociale. Je donnais tout à l'heure déjà un certain nombre d'exemples de participation ouvrière, dans les organisations spécialisées, dans les coopératives, dans les conseils municipaux, dans les comités d'entreprise. Toutes ces organisations ont commencé à fournir des cadres plus compétents pour la classe ouvrière ; mais il est urgent de compléter

Formation de groupements de travail réunissant des syndicats des patrons, des fonctionnaires des ouvriers pour étudier en commun les problèmes économiques et sociaux.

leur formation en matière économique et sociale. Il faudrait peut-être créer à cette fin, — c'est une suggestion qui mériterait, je crois, une étude rapide mais approfondie — dans certaines écoles ou dans certaines universités des groupes de travail où se réuniraient des syndicalistes, des patrons, des fonctionnaires, des professeurs ; des bourses pourraient être accordées aux jeunes travailleurs qui montreraient des aptitudes sérieuses et la volonté de développer leurs connaissances sur les problèmes du travail par un effort constructif, réaliste, en dehors de toute démagogie, et ceci contribuerait également à créer et à développer cet encadrement social et ouvrier qui est indispensable dans un pays qui veut aller de l'avant.

Bourses et études aux jeunes travailleurs.

Une pareille évolution nécessite aussi, je veux simplement le dire d'une phrase, le renforcement des précautions qui s'imposent plus que jamais pour protéger les militants et les dirigeants ouvriers contre les représailles que l'on essaie encore parfois d'exercer sur eux et contre lesquelles ils doivent être systématiquement et en toutes circonstances, protégés.

Protection des militants et responsables syndicaux.

Toutes ces mesures, mes chers amis, que nous voudrions voir aboutir, et en suivant les règles de notre calendrier, impliquent des décisions rapides ; elles porteront d'abord sur l'immédiat, donc sur les conditions actuelles de travail et de rémunération, et sur la juste répartition du Revenu National. Mais nous devons penser à l'avenir et nous sommes conduits à évoquer un problème qui

Ces mesures immédiates ouvrent la voie aux solutions de l'avenir.

pour n'être pas de réalisation aussi rapide, est certainement plus important et plus large encore dans ses conséquences. Je veux parler du recrutement et de la formation démocratique des élites de la Nation.

Formation démocratique des Elites de la Nation.

Le nombre des enfants de familles pauvres qui peuvent accéder aux études supérieures, aux grandes écoles et aux carrières qu'elles ouvrent, reste extrêmement faible. Sur 100 étudiants, — écoutez ces chiffres, — on ne compte que 5 fils ou filles de paysans, même pas 2 fils d'ouvriers de l'industrie, même pas un garçon ou fille d'ouvriers agricoles en moyenne. La proportion de la population est de 26 % en ce qui concerne les paysans (mais ils ne fournissent que 5 % de l'Université), 25 % pour les ouvriers de l'industrie (mais ils ne fournissent même pas 2 % aux Universités), 4 % en ce qui concerne les ouvriers agricoles (mais ils ne fournissent même pas 1 % aux Universités). Eh bien, aussi longtemps que durera un pareil état de chose, nous ne pourrons pas dire que nous avons fondé une vraie démocratie. Et le sentiment d'un cloisonnement entre catégories sociales subsistera, avec toutes les animosités qui l'accompagnent et avec la menace même qu'il fait peser sur la paix civile.

Insuffisance des Bourses d'Etudes.

La cause de cette situation ? Eh bien, elle réside dans le fait que si en théorie l'Etat ouvre à tous les lycées, ses universités, ses écoles supérieures, il ne fournit aux enfants capables mais dont les parents n'ont pas les moyens nécessaires, qu'une assistance insuffisante pour la poursuite de leurs

études. Quand ces familles possèdent quelques ressources, les bourses constituent un appoint qui est le bienvenu, mais quand ces familles n'ont pas d'autres revenus que le gain d'un petit cultivateur ou que le salaire d'un ouvrier, elles doivent renoncer à développer les dons de leur enfant et le placer en apprentissage pour qu'il puisse le plus tôt possible gagner sa vie. La situation des étudiants de famille pauvre, qui continuent de préparer leurs examens et leurs concours malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent, est une situation cruelle. Le quart du nombre total des étudiants inscrits dans les universités est obligé d'exercer une activité professionnelle extra-scolaire pour pouvoir poursuivre ses études, ce qui est un grave empêchement pour les études et une cause de surmenage. Et les conditions de logement sont, pour un grand nombre d'entre eux, tellement défectueuses également que la proportion des tuberculeux, — écoutez cela, — est 7 fois plus élevée chez les étudiants que dans l'ensemble de la population française.

Situation cruelle des étudiants de familles pauvres ou de revenus moyens.

C'est ainsi que se perpétuent, hélas ! en dépit des principes proclamés par la République, les privilèges de naissance et de fortune, privilèges d'autant plus choquants que ce sont les jeunes cette fois-ci qui en sont les victimes.

La France ne saurait se priver plus longtemps des élites qu'elle peut former.

La Nation se prive ainsi chaque année de dons et de capacités virtuelles qui, appliqués selon les vocations individuelles, contribueraient au meilleur fonctionnement, au progrès, au mieux-être, à la grandeur du pays. La perte que nous faisons chaque année ainsi de techniciens, de chefs d'entreprise, de chercheurs et de savants, représente

gaspillage inadmissible des forces vives du Pays ; et plus la base du recrutement de ces élites est étroite, plus le développement et le rayonnement même de la France subissent un préjudice permanent qui la place en état d'infériorité dans la compétition internationale.

De pareils éléments sont plus inadmissibles encore si l'on songe qu'à notre époque les progrès de la science et de la technique exigent dans toutes les professions une proportion croissante de spécialistes possédant des connaissances de plus en plus approfondies. Depuis plusieurs années déjà, les développements de l'électronique tendent à réduire le nombre des manœuvres nécessaires dans les industries au profit des techniciens et des scientifiques, selon un processus qui est déjà très avancé outre-Atlantique où il prend le caractère d'une véritable révolution industrielle et auquel on a donné, vous le savez, le nom d'automation. Cette évolution, qui atteindra rapidement aussi notre pays, ne fera que s'accélérer. Si nous n'agissons pas très vite, nous serons de plus en plus distancés et, pour ne prendre qu'un exemple, à population égale les Etats-Unis forment cinq à six fois plus de techniciens et de scientifiques que la France ; je ne dis pas qu'ils forment cinq ou six fois plus de techniciens et de scientifiques au total, je dis que sur 1.000, 10.000 ou 100.000 personnes, les Etats-Unis forment plus de cinq à six fois plus de techniciens et de scientifiques que nous n'en formons nous-mêmes.

Formation accélérée de techniciens.

Réforme du Régime des Bourses.

Ainsi, l'intérêt national commande d'urgence cette grande réforme que la justice sociale réclame par ailleurs, cependant que les techniques nouvelles en favorisent la réalisation par un besoin et une consommation de plus en plus nombreuse et rapide d'élites, dans des domaines très étendus. La démocratisation de l'enseignement exige comme première condition que tous les jeunes gens puissent se présenter dans les centres d'enseignement et de formation générale ou professionnelle, tous les jeunes gens sans distinction, quelle que soit leur origine sociale. Il comporte donc de revise les règles actuellement appliquées à la répartition des bourses.

L'Etat facilitera l'adaptation des jeunes gens et leur passage d'une catégorie d'enseignement à l'autre.

D'autre part, et dès le budget de l'année prochaine, le nombre et le montant des bourses devront être très massivement relevés. Dans le même but, devront être créés des cours spéciaux, c'est un point sur lequel j'insiste, destinés à faciliter l'adaptation des jeunes gens en provenance de l'enseignement du 1er degré et de l'enseignement technique et qui, les circonstances le leur permettant, voudront plus tard rejoindre l'enseignement supérieur sans avoir à passer par l'enseignement du second degré. Des passerelles ou des chemins de traverse devront être organisés pour permettre aux jeunes qui ont révélé, même tardivement, des qualifications intéressantes, de rejoindre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur à tout moment.

Sur une base ainsi élargie doit s'opérer une sélection de plusieurs dizaines de milliers de jeunes

gens, choisis pour leurs aptitudes, leurs mérites, leur volonté. Cette vaste promotion, qui sera dressée en tenant compte des besoins et des débouchés prévisibles dans les diverses branches d'activité, comprendra, bien entendu, des éléments qui, dans les conditions présentes, auraient déjà entrepris des études supérieures, mais elle en comprendra beaucoup d'autres qui, sans la réforme proposée, n'auraient pu y accéder. Les uns et les autres seront alors l'objet de la sollicitude que l'Etat doit à ses futures élites.

Pour une sélection humaine des jeunes.

Le problème de la sélection de cette vaste promotion de jeunes comme celui des critères qui doivent y présider, est un problème grave et délicat. Les critères habituels, par exemple les notes obtenues aux examens manquent de souplesse ; et, s'ils sont les seuls à entrer en ligne de compte, ils peuvent tendre à réintroduire des discriminations entre catégories sociales qu'il faut, au contraire, coûte que coûte, abolir ; je pense aux privilèges des bacheliers sur les élèves issus des écoles primaires.

Révision des critères classiques de sélection.

Au surplus, il importe au plus haut point que la sélection s'opère de manière à pousser ceux qui sont doués pour des disciplines dans lesquelles on sait d'avance qu'il y a des débouchés. Il y a actuellement un véritable encombrement dans les carrières juridiques où 30 % seulement des licenciés trouvent des débouchés convenables, mais par contre il y a une terrible pénurie de techniciens, d'ingénieurs, de scientifiques, de chercheurs, dont il faudrait chaque année former plus d'effectifs qu'il n'en est réellement recrutés.

Pour tenir compte de ces facteurs, une étud préalable des critères de sélection sera don demandée à une commission à laquelle seront appe lés à participer, aux côtés de membres de l'ense gnement, des représentants des organisations syn dicales et du monde agricole. L'objectif sera d donner à un très grand nombre de jeunes Franç et Françaises, sur un pied d'égalité totale, dès l début de leurs études supérieures, des facilités e des garanties comparables à celles dont jouisse à l'heure actuelle, les élèves de certaines grand écoles. Divers avantages doivent leur être en effe assurés ; la garantie de trouver un logement sur lieu de leurs études, des affectations militair appropriées avec facilités de poursuivre leurs ét des pendant le temps de service militaire, la préf rence pour certaines désignations, des priorit d'embauchage et des allocations attribuées a prorata des besoins reconnus dans les différen secteurs économiques et en seule fonction de l'i térêt général.

L'Etat devra donner des facilités et des garanties à tous ceux et celles qui voudront poursuivre leur formation professionnelle ou intellectuelle.

En conséquence, nous proposons que, aussit après les élections, le Gouvernement nomme p décret une commission comprenant des membr des enseignements des trois degrés ainsi que l'enseignement technique, des représentants d syndicats ouvriers, des organisations agricoles des mouvements de jeunesse. Cette commiss rédigera dans un délai de deux mois un projet loi tendant à permettre l'incorporation dans l'e seignement supérieur d'un plus grand nombre d'é diants, avec la volonté d'assurer tout à la fois recrutement démocratique et l'utilisation au mie de l'intérêt public des capacités et des vocatio des jeunes générations.

Le Gouvernement nommera par décret une Commission chargée d'assurer la formation et le recrutement démocratique des jeunes générations.

La commission déterminera les méthodes de sélection qui devront être appliquées. Elle cherchera également à préciser, en première approximation, les besoins prévisibles dans les diverses activités nationales et les moyens permettant de mettre un nombre croissant d'étudiants qualifiés en état de satisfaire ces besoins.

Des crédits devront être dégagés pour la rentrée de 1956.

Le projet de loi qui sera alors élaboré par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée Nationale, devra être discuté avec la procédure d'urgence, afin que les crédits correspondants puissent être, au moins partiellement, utilisables, dès la rentrée universitaire de 1956.

Réexamen de ces problèmes en 1957.

Et enfin, puisque ceci sera une première tentative et une première approximation, la commission en question pourra éventuellement être convoquée à nouveau dans le délai d'un an, pour reconsidérer ces premières évaluations et propositions et recommander au Gouvernement les mesures d'adaptation dont l'expérience aurait fait apparaître la nécessité.

Mesdames et Messieurs, la réforme vise, vous l'avez compris maintenant, à la fois l'organisation efficace de la Nation et l'égalité entre Français. Il s'agit de faire en sorte que les plus doués, les plus capables, les plus travailleurs soient mis en mesure d'accomplir les tâches utiles pour lesquelles leur vocation les désigne. « La démocratie de demain, a dit Léon BLUM, devra tirer de chaque individu ce qu'il a de meilleur en employant ses particularités naturelles, sans nulle distinction de classe », et le chef socialiste — ceci mérite d'être médité — déclarait tenir l'instauration de cette égalité véritable pour le but final et la raison d'être de tout socialisme.

Et formulant de son côté la doctrine du radicalisme, notre Président Edouard HERRIOT a proclamé, dans un discours que je n'ai pas oublié :

« Une République n'est vraiment fondée, une démocratie n'a le droit de dire qu'elle existe, que le jour où l'enfant, quel qu'il soit, qui veut s'élever, peut aller jusqu'à la limite où l'entraînera son effort, j'allais dire comme le philosophe du XVIIIe siècle, sa vertu. »

Mes amis, tel est notre programme, il s'inscrit dans la ligne permanente de la Doctrine sociale du Parti Radical, il découle de l'enseignement de Jules Ferry, C. Pelletan, Bourgeois, de tous ceux qui avant beaucoup d'autres ont commencé de délimiter les cadres et les règles de la République Sociale. Nous avons tiré la leçon des erreurs passées. Notre volonté est de permettre ces grandes transformations sociales que l'évolution du monde économique contemporain ne va pas manquer de précipiter ; notre volonté est de créer ce vaste mouvement de confiance des citoyens dans leurs propres destinées assurées par l'avenir de notre Pays, parce que les mesures que nous vous proposons sont de nature à réintroduire l'esprit de la Démocratie à l'Usine, à l'Atelier, au Bureau et à ouvrir les perspectives les plus étendues à tous les jeunes citoyens.

Nos solutions sont réalistes, concrètes, efficaces.

Si vous êtes déterminés à assurer une amélioration véritable des rapports sociaux dans la justice et la liberté ; si votre volonté est d'établir de façon permanente les conditions de la paix et de la confiance à l'intérieur de notre pays, dans les étapes de notre vie de chaque jour ; si votre volonté est effective et si vous ne succombez pas à ces formes de la faiblesse que sont la résignation, le mécontentement, ou le désespoir ; alors tout peut être changé. Nous faisons appel à vous pour que la République moderne franchisse sans hésiter un nouveau pas en avant sur la route du progrès et de la justice sociale.

Schmidlin, Pari